

Principaux flux entre aires urbaines



Transferts d'établissements

Les flux de transferts d'établissements entre les aires urbaines font apparaître 6 réseaux à l'échelle du Grand Sud, dont 3 concernent l'Occitanie.

Le premier réseau s'organise autour de Bordeaux et de Toulouse. Il regroupe 29 aires urbaines réparties sur trois régions : 16 en Nouvelle-Aquitaine, 12 en Occitanie et 1 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le deuxième réseau est formé de 10 aires urbaines autour de Montpellier et jusqu'à Perpignan.

Le troisième réseau, composé de 15 aires, regroupe la totalité des aires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et déborde en Occitanie avec celles de Bagnols-sur-Cèze et de Beaucaire.

Une mise en réseau rapide pour Montpellier et Perpignan

Le réseau de Montpellier se constitue rapidement. Montpellier se regroupe d'abord avec Sète puis, successivement, avec Lunel, Nîmes, Béziers, Alès, Narbonne et Carcassonne. Cet ensemble intègre en fin de processus les aires de Perpignan et Saint-Cyprien regroupées dès le début.

Bordeaux se constitue en réseau très rapidement avec La Teste-Arcachon. Il s'étend ensuite aux aires de Libourne,

*Il s'agit des transferts d'établissements, entre l'aire urbaine d'implantation de l'établissement au départ et celle à l'arrivée. Le **transfert d'un établissement** correspond au **transfert complet des moyens de production** d'un lieu géographique à un autre. Lorsqu'un transfert ne se traduit pas en même*

temps par une cessation et une création d'établissement au sens économique du terme, il n'est pas pris en compte. Ces données mobilisées sont issues du répertoire Sirene (Insee) qui enregistre l'état civil de toutes les entreprises et de leurs établissements, y compris les activités financières et les activités immobilières ainsi qu'une partie de l'administration.

Bayonne et Pau. Toulouse s'agrège d'abord avec l'aire de Montauban puis avec celle d'Albi. Ces réseaux bordelais et toulousain n'en constituent plus qu'un assez rapidement. Ce nouvel ensemble va progressivement intégrer d'autres aires jusqu'à celles de Limoges, Brive, Tulle, Guéret et, en Auvergne-Rhône-Alpes, celle d'Aurillac. Enfin les aires de Beaucaire et de Bagnols-sur-Cèze rejoignent tour à tour le réseau de Marseille-Aix-en-Provence vers la fin du processus.

Les réseaux de Toulouse-Bordeaux et de Montpellier bénéficiaires

Entre les réseaux de Toulouse-Bordeaux et de Montpellier, les transferts concernent 450 établissements. Ces flux sont équilibrés.

Le réseau de Toulouse-Bordeaux se caractérise également par de nombreux échanges avec ceux de Marseille (600 transferts) et de Lyon (400). Les flux « entrants » sont plus nombreux que les flux « sortants ».

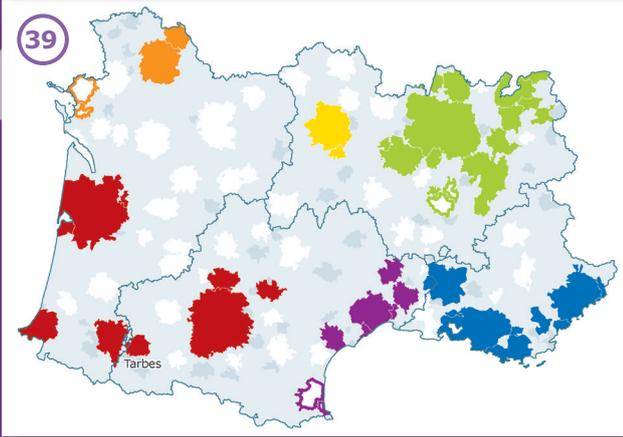
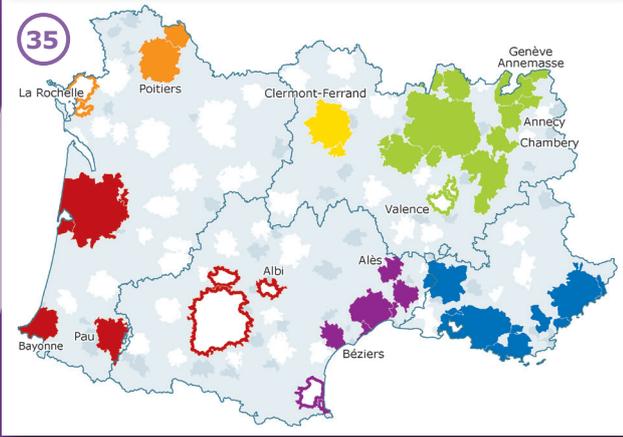
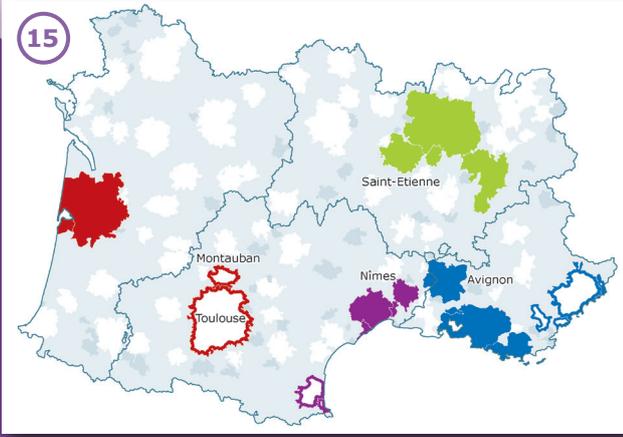
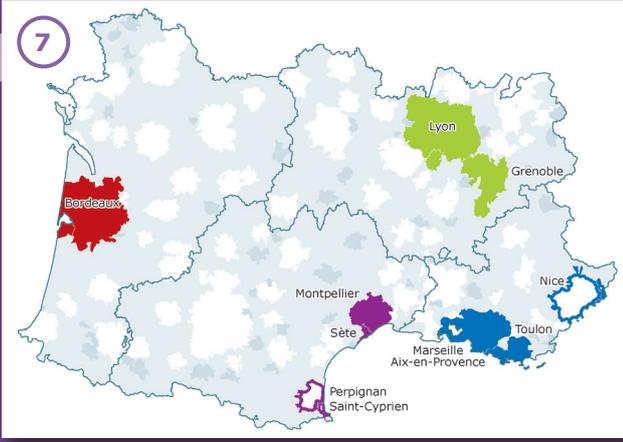
Le réseau de Montpellier est également davantage tourné vers celui de Marseille, avec 700 transferts d'établissements dans un sens ou dans l'autre, beaucoup plus qu'avec le réseau de Lyon (400 transferts).

Des relations plus intenses à l'intérieur du réseau de Montpellier

Les principaux transferts au sein du réseau montpelliérain ont lieu entre Montpellier et les aires de Sète (250), de Lunel (200), de Nîmes (200), et entre les aires de Perpignan et de Saint-Cyprien (200).

Dans le réseau de Toulouse-Bordeaux, les transferts sont plus nombreux entre Bordeaux et La-Teste-Arcachon (250) d'une part, entre Toulouse et Montauban (200) d'autre part.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48



49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86

rang de regroupement

